



Decision prud hommes info

Par **eric2a**, le **09/07/2018 à 13:16**

bonjourna t on le droit de publier une condamnation prud'homales sur les réseaux sociaux???

merci

Par **morobar**, le **09/07/2018 à 14:32**

Bonjour,

La décision est publique. Mais la diffusion implique d'anonymiser les parties. Car le risque d'une condamnation pour diffamation est avéré.

<https://www.legavox.fr/blog/ipness/publication-malveillante-jugement-ligne-peut-13100.htm>

Par **eric2a**, le **09/07/2018 à 17:35**

merci morobarndonc publique c est a dire que tout le monde peut savoir mais pas divulguer?

Par **eric2a**, le **09/07/2018 à 17:46**

la personne a été condamné aux prud hommes et doit payer une assez forte somme peut il faire appel de la décision?

la procédure dure depuis 26 mois..... et tout est sa charge il a une astreinte de 30e par jour de retard et par documentrnsi il fait appel la décision est elle suspendue?

son entreprise n a pas les moyens de payer car il a tout fait pour ne pas avoir d actifs depuis 2 ans (cité au tribunal)nil craint une liquidation car des détournements sont

avérésnil pensait gagner puisqu'il s'en vantait..mais la ça se compliquernmerci

Par **eric2a**, le **10/07/2018** à **10:52**

en cas de liquidation que prend en charge les AGS?